



Pour soutenir les activités de l'Association et participer au Festival 2023, vous avez la possibilité :

- d'adhérer à l'Association MPPL en effectuant un versement ;
- de mettre vos compétences et votre disponibilité, même partielle, au service d'une réalisation artistique ambitieuse et contribuer ainsi à sa réussite en devenant administrateur ou bénévole ;
- de participer, si vous le souhaitez, à l'Assemblée Générale annuelle.

Afin que la part de votre versement supérieure au minimum de la cotisation (fixé à 20 €) vous donne droit à une réduction d'impôt de 66 % sur vos revenus annuels, un reçu fiscal vous sera adressé à votre demande.

BULLETIN INDIVIDUEL D'ADHÉSION MPPL-ANNÉE 2023

- Membre adhérent** : Montant laissé à votre appréciation, à partir de 20,00 € par personne.
*Merci de bien vouloir libeller votre chèque à l'ordre de **MPPL***

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Téléphone : _____ e-mail: _____

Bulletin à renvoyer avec le règlement à la Trésorière MPPL

Jocelyne Provost Bovo - 1 rue de la Croule - 17132 Meschers S/Gironde

Association Musiques au Pays de Pierre Loti (MPPL)

B.P. 40010 - 17310 Saint-Pierre d'Oléron

contact@festival-mppl.com / www.festival-mppl.com

Licences d'entrepreneur de spectacle n° 2 PLATESV-R-2022-004158 - n° 3 PLATESV-R-2022-004901

Siren / Siret 48128289500012